

Conseil Communal *Séance du 21 avril 2009*

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président ;

COLLARD, NOTET et GROGNA, Echevins ;

MARS, MOUTON, ARNOULD, GOURDANGE, PIGEON, PAUL, SONNET, REYTER,

LAMOLINE, CONRARD et LHOAS, Conseillers ;

GIERENS Bernard, Secrétaire Communal

La séance est ouverte.

1. Rapport d'activités de la Commission locale pour l'Energie - CPAS.

Conformément aux législations, avant le 31 mars de chaque année, les commissions locales pour l'énergie adressent au Conseil Communal un rapport faisant état des activités tenues au cours de l'année écoulée, à savoir 2008.

→ Rapport néant – aucune difficulté particulière au niveau de Vaux-sur-Sûre.

Le Conseil Communal approuve ce rapport.

2. Avis sur budgets de Fabriques d'Eglises.

Fabrique d'Eglise	Exercice comptable	Intervention Communale à l'ordinaire	
REMOIVILLE	2009	18.777,40 €	→ D = R = 25.012,73 €
VAUX-SUR-SURE	2009	311,31 €	→ D = R = 56.094,86 €

↳ Pour info : boni présumé en 2008 de 18.233,67 €.

Accord unanime de l'assemblée sur ces 2 budgets.

3. Avis sur comptes de Fabriques d'Eglises.

Fabrique d'Eglise	Année	Recettes	Dépenses	Boni	Intervention communale
SIBRET	2008	57.341,52 €	48.372,44 €	8.969,08 €	13.619,45 €
REMICAMPAGNE	2007	17.595,07 €	10.212,79 €	7.382,28 €	9.728,09 €
REMOIVILLE	2007	19.660,11 €	15.671,05 €	3.989,06 €	13.646,56 €
MORHET	2008	13.957,36 €	11.796,44 €	2.160,92 €	8.511,95 €

Accord unanime de l'assemblée sur ces 4 comptes.

4. Révision anticipée des taux d'intérêts (radi 2 ans) : ratification.

Vu les taux d'intérêt actuellement bas, le Conseil Communal ratifie la proposition de DEXIA d'une révision anticipative des taux d'intérêts (Radi 2 ans) de certains emprunts à long terme d'un encours actuel et total de 1.899.184,85 €. (Plus avantageux que le taux fixe).

Taux moyen ancien : 4,87 → Taux nouveau : 4,03 ⇒ Impact de 19.412,41 €

Pour 2009 : impact de 12.653,08 €. Ceci compensera la perte au point de vue des dividendes DEXIA.

5. Affectation des subsides prévus au budget communal.

Le Conseil Communal marque son accord sur l'affectation des subventions prévues au budget communal à diverses associations, mieux définies au budget ordinaire 2009, et à les dispenser de certaines obligations si le montant est compris entre 1.239,47 et 24.789,35 euros.

6. Marché de services auteur de projet pour les dossiers lancés lors de l'exercice budgétaire 2009 : approbation du cahier spécial des charges.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, il y a lieu d'établir un cahier spécial des charges pour la désignation d'un auteur de projet pour les dossiers lancés durant l'année 2009. Le marché est passé par procédure négociée sans règle de publicité après consultation d'au moins trois prestataires.

Le service à prester consiste en une double mission : auteur de projet et surveillance.

Le Conseil Communal approuve ce cahier spécial des charges.

7. Marché de services coordinateur chantier et sécurité pour les dossiers lancés lors de l'exercice budgétaire 2009 : approbation du cahier spécial des charges.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation il y a lieu d'établir un cahier spécial des charges pour la désignation d'un coordinateur de sécurité pour les dossiers lancés durant l'année 2009. Le marché est passé par procédure négociée sans règle de publicité après consultation d'au moins 3 prestataires.

L'objet du marché consiste en la mise à la disposition du pouvoir adjudicateur :

- A. d'un coordinateur en matière de sécurité et de santé pendant l'élaboration du projet de l'ouvrage ;
- B. d'un coordinateur en matière de sécurité et de santé pendant la réalisation de l'ouvrage.

Le Conseil Communal approuve ce cahier spécial des charges.

8. Création de voiries pour nouveaux lotissements : approbation du projet et fixation des conditions du marché.

Deux permis de lotir et un permis d'urbanisme ont été délivrés ces derniers mois le long de voiries non équipées. Les titulaires de ces permis ont versé à la caisse communale les sommes nécessaires aux travaux tels que déterminés par la DST (73.655,73 €).

Le Conseil Communal approuve le cahier des charges, les plans et le montant estimé du marché « Création de voiries pour nouveaux lotissements », ainsi que l'avis de marché. Le montant du marché, passé par adjudication publique, est estimé à 138.969,71 € 21% TVA comprise.

Il s'agit des lotissements Maquet à Bercheux, Collard à Morhet et du permis d'urbanisme Defoy à Poisson-Moulin.

9. Plan Mercure bis : construction de trottoirs à Rosières : approbation du décompte final des travaux.

Le Conseil Communal approuve le décompte final des travaux pour la construction de trottoirs à Rosières au montant de 154.416,14 euros T.T.C. et à ne pas appliquer les amendes de retard d'un montant de 6.597,19 euros à l'entreprise Benoît GUISSARD vu les explications apportées par l'entreprise et le fait notamment qu'elle a réalisé des travaux en plus par rapport au Cahier Spécial des Charges (1 cm en plus d'épaisseur pour la couche d'hydrocarboné).

10. Plaines de jeux : ajout de jeux et création de nouvelles plaines : approbation du dossier mis à jour.

Suite aux remarques d'Infrasport, le Conseil Communal approuve le cahier des charges mis à jour au niveau des clauses administratives et techniques, ainsi que les plans. Le montant estimé à 186.801,49 € 21% TVA comprise reste inchangé.

11. Aménagement d'une aire multisports à Bercheux : approbation du dossier mis à jour et ratification du comité d'accompagnement.

Le Conseil Communal:

1. Approuve le cahier des charges mis à jour au niveau des clauses techniques, ainsi que les plans. Le montant du marché, ainsi mis à jour, attribué par appel d'offre général, est estimé à 191.154,74 € 21% TVA comprise et ce, suite aux remarques d'Infrasport;
2. Ratifie la composition du Comité d'accompagnement pour la zone multisports de Bercheux.

12. Non valeur de subside pour la Conseillère en Aménagement du Territoire pour l'année 2007.

Le Conseil Communal marque son accord quant à la mise en non-valeur de la somme de 4.778 € représentant le reste du subside promis par la Région Wallonne mais non perçu pour la Conseillère en Aménagement du Territoire et en Environnement car l'intéressée n'occupe pas le poste à temps plein mais à mi-temps depuis le 01/08/2007 (préalablement elle était à 1/3 temps).

13. Avis sur la modification budgétaire de la Fabrique d'Eglise de Rosières et sur le projet d'acquisition de 3/27^{ème} d'une parcelle sise à Rosières.

Le Conseil Communal émet un avis favorable :

- Quant à la modification budgétaire du budget 2009 de la Fabrique d'Eglise de Rosières ;
Subside extraordinaire AC : 3.198,55 €. Achat et frais pour terrain : 3.198,55 € ;
- Quant à l'acquisition pour une somme de 2.486,39 € des 3/27^{ème} d'un terrain dans les parcelles cadastrées Commune de Vaux-sur-Sûre, 2^{ème} Division Morhet, section D, numéros 811, 813 et 814 d'une contenance totale de 1 ha 28 a 22 ca, et ce, en raison du fait que la Fabrique d'Eglise est en indivision avec 3 autres propriétaires et qu'il s'agit du terrain devant faire l'objet d'un échange avec la commune dans le cadre du projet de l'école de Rosières.

14. Modification du règlement communal relatif à la redevance sur les dépôts sauvages d'immondices : approbation.

Le Conseil Communal approuve la modification du règlement communal relatif à la redevance sur les dépôts sauvages d'immondices. Cette modification se présente comme suit :

- La redevance ne pourra être prévue qu'après que l'agent sanctionnateur a rendu sa décision et si celui-ci a reconnu la culpabilité du contrevenant ;
- Si une médiation est entamée et aboutie, cette redevance ne sera pas appliquée.

15. Ventes de bois de chauffage particuliers et marchands : approbation des modifications des clauses particulières.

Le Conseil Communal approuve les minimales modifications des conditions de vente des lots de bois de chauffage particuliers et marchands et ce, pour la prochaine vente qui va se dérouler dans les jours qui viennent, à savoir notamment :

- si le lot « marchand » proposé en début de séance n'atteint pas l'estimation souhaitée par le Collège, celui-ci sera remis en vente aux enchères à la fin de ladite séance ;
- le délai d'exploitation pour les résineux est modifié au 30/06/09.

16. Assemblée Générale du Secteur Assainissement Idelux : approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil Communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du Secteur Assainissement Idelux selon la convocation du 24/03/2009.